



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 31

DELIBERATION  
n° 2023 - 01 - 05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 18 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 janvier, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 10 janvier, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** André COQUELIN, Yann THOMAS, Jean-Baptiste RABINIAUX, Céline DELOMME, Dominique BRET, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Vincent PIPAUD, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Lucien PRINCE.

**Pouvoirs :** André COQUELIN à Francine ZIMMERLIN / Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Céline DELOMME à Dominique MALARY / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Vincent PIPAUD à Christine CRESTOIS / Lucien PRINCE à Maryse AUGUIN.

Jérôme MESNARD est désigné secrétaire de séance.

Fonds de concours « DSC 2022 » : examen de  
demandes

Lors de sa séance du 6 octobre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire 2022. A ce titre et en complément elle a décidé d'accorder à ses communes membres des Fonds de concours communautaires.

Commune	Projet	Montant	Financements autres que Fonds de concours	Fonds de Concours CDC PSG	Autofin. communal
La Chaize Giraud	Aménagements de voirie et zone de loisirs	58 721,25 €	0,00 €	29 331,14 €	29 390,11 €
Commequiers	Travaux de voirie "La Route du Vigneau"	256 196,76 €	0,00 €	25 470,55 €	231 726,21 €
Notre Dame de Riez	Travaux de voirie	63 800,00 €	0,00 €	30 001,39 €	33 798,61 €
Saint Révérend	Travaux voirie accès ateliers municipaux, Travaux chemins Bénételère et Chaumeau, Travaux point à temps, Travaux rue du Birot, Réalisation accès domaine public rue des Eglantines et Travaux allée cimetière ancienne partie	73 920,50 €	0,00 €	36 664,04 €	37 256,46 €
<b>TOTAL</b>		<b>452 638,51 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>121 467,12 €</b>	<b>332 171,39 €</b>

**Le Conseil Communautaire,**

**Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-28-4 et L. 5216-1 et suivants,**

**Considérant que la somme sera inscrite au BP 2023,**

**Vu la délibération n° 2022-07-09 du Conseil Communautaire du 6 octobre 2022 relative à la Dotations de Solidarité Communautaire 2022,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'attribuer un Fonds de concours de 29 331,14 € à la commune de La Chaize Giraud pour les travaux d'aménagements de voirie et zone de loisirs présentés au titre du Fonds de concours « DSC 2022 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 23 464,91 € et de verser le solde du Fonds de concours attribué sur présentation par la commune du décompte général et définitif des travaux ;

**Article 2 :** d'attribuer un Fonds de concours de 25 470,55 € à la commune de Commequiers pour les travaux de voirie "La Route du Vigneau" présentés au titre du fonds de concours « DSC 2022 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 20 376,44 € et de verser le solde du Fonds de concours attribué sur présentation par la commune du décompte général et définitif des travaux ;

**Article 3** : d'attribuer un Fonds de concours de 30 001,39 € à la commune de Notre Dame de Riez pour les travaux de voirie, présentés au titre du Fonds de concours « DSC 2022 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 24 001,11 € et de verser le solde du Fonds de concours attribué sur présentation par la commune du décompte général et définitif des travaux ;

**Article 4** : d'attribuer un Fonds de concours de 36 664,04 € à la commune de Saint Révérend pour les travaux d'accès aux ateliers municipaux, chemins Bénételère et Chaumeau, travaux point à temps, travaux rue du Birot, et réalisation accès domaine public rue des Eglantines et travaux allée cimetière, ancienne partie, présentés au titre du Fonds de concours « DSC 2022 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 29 331,23 € et de verser le solde du Fonds de concours attribué sur présentation par la commune du décompte général et définitif des travaux ;

**Article 5** : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 23 JAN. 2023
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 23 JAN. 2023

Givrand, le 19 janvier 2023

Le Président,

François BLANCHET

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*